

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 04 octobre 2021

Présents : Jean Michel de MONICAULT, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Cyril GARREAU, Jacky SABOURIN, Géraldine CHAPELAIN, Nicolas PEAN

Pouvoir(s) : Pierre de Monicault à Cyril GARREAU, Alexandre GUENEAU à Freddy BIZARD et Christine BAUDRY à Jean Michel de MONICAULT

Absent(s) : Jean François CARRIERE

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de pouvoirs : 3
Absent : 1
Votants : 10

Date de convocation : le Mardi 28 septembre 2021

ORDRE DU JOUR :

✓ **Nomination d'une ou d'un secrétaire :**

- 1) **Approbation du compte rendu du lundi 6 septembre 2021,**
- 2) **Affaire scolaire ; Transport.**
- 3) **Gestion du personnel communal, Prévention du personnel :**
- 4) **Formation des élus.**
- 5) **Finances / budget.**
- 6) **Environnement**
- 7) **Travaux :**
- 8) **Urbanisme.**
- 9) **Compte rendu des commissions de la SNA et des réunions de syndicats.**
- 10) **Informations diverses**

Prochain Conseil municipal : **le mardi 2 novembre 2021 à 18h 30**

✓ **Nomination d'un ou une secrétaire : Géraldine Chapelain**

- 1) **Approbation du compte rendu du lundi 06 septembre 2021. Le conseil approuve à l'unanimité ce Compte Rendu.**

- 2) **Affaire scolaire :**

Des pourparlers avec la commune de Vaux sont toujours en attente de réponse vis-à-vis du transport scolaire. Pas de décision concernant le transport au regard du nombre d'élèves ; partage des frais d'accompagnement des élèves de la maternelle et du primaire en attente.

- 3) **Gestion personnel communal :**

- a. **Arrivée de Kévin BLEIN le 6 septembre 2021 : la première fiche de paye a été faite et le dédommagement a été établie par les aides du SYLAE. Les prochaines payes se feront sur la base de 35 heures sur la base d'un SMIC.**

La réunion avec CAPEMPLOI et l'ATMPE a eu lieu le mardi 28 septembre 2021 pour faire le point sur la période d'essai de Kevin BLEIN et lancer l'analyse de sa fiche de poste et son adaptation à la personne.

Le maire donne le compte rendu de cette réunion très positive. Une visite médicale est planifiée octobre durant laquelle sera examinée par le médecin expert du CDG sa fiche de poste.

b. Éric LEBREC : le dossier de départ à la retraite est complet suite à la validation du service retraite du CDG27. Nous attendons maintenant la suite de la procédure. La CIGAC remboursera les salaires jusqu'à son départ officiel définitif.

- **Formation Nathalie PETITJEAN** au logiciel COSOLUS sur site (mairie) ; Nathalie a fait son inscription suite au conseil de Mme PORCHER, conseillère de la Direction Générale des Finances pour la SNA.
- **Modification de la convention de médecine préventive au CDG.**
Le maire présente les modifications introduites dans la convention et demande au conseil de se prononcer sur ces modifications.

Le conseil, après délibération, donne son accord à l'unanimité et donne pouvoir au maire de signer cette convention.

c. **Gwendoline VEILLARD** : une indemnisation (13 jours d'indemnisation) lui est due pour les jours non travaillés du mois d'aout.

d. **Prévention du personnel** : nous allons reprendre la gestion du dossier « document unique » (sécurité des agents), l'organisation est à définir. Il faut :

- ✓ Nommer un assistant interne de sécurité, comme décidé au dernier conseil :
Proposition est faite à Cédric POSNIC ; il faut définir jusqu'où vont ses responsabilités et le nombre d'heures attribué à ce travail. La définition du cadrage des tâches correspond à celui du document unique dont la dernière édition de travail date d'avril 2019 . Jean Michel de Monicault précise que le premier responsable de la démarche et de ses actions est le maire de la commune.
- ✓ Un arrêté communal va être pris pour désigner Cédric POSNIC accompagnée par une lettre de cadrage qui lui sera remis.
- ✓ La date d'une première réunion de l'ensemble du personnel, du maire et des adjoints est à prendre. (semaine 41, un jour de pluie)

4) **Formation des élus :**

- La procédure est complexe... nous avons remonté cette difficulté au département, à l'agglo et aux sénateurs.
- Le maire propose aux conseillers de consulter le site suivant pour les démarches : <https://retraites.solidarite.caissedesdepots.fr>.
- Le maire précise que les formations sont possibles pour tous les élus. Chacun doit créer son compte sur le site ci-dessus.

5) **Finances / budget :**

- **Grosses difficultés de communications**, Les contacts et les réalisations des transferts des mandats et titres avec la nouvelle plateforme des Andelys sont extrêmement difficiles . Mme la sous-préfète, le Préfet et le sénateur Hervé Maurey sont intervenus pour pouvoir établir le contact avec cette nouvelle perception. Notre secrétaire a les pires difficultés pour aboutir à des liaisons correctes. Mme Porcher La conseillère de la Direction Générale des Finances pour l'Agglomération SNA est intervenue en mairie. Un certain nombre de problèmes est résolu, mais la liaison informatique (logiciel COSOLUS et HELIOS) entre la mairie et la perception doit être améliorée.
- **Subvention demandée par une habitante** pour lui permettre d'atténuer les frais de participation à son périple dans le pôle nord... une belle présentation du projet nous a été envoyée incluant la demande financière suivante :

Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité – une abstention pour le versement de la somme de 300 € à l'organisation LapoToutnie de l'hôpital Becquerel et la DM correspondante. (S.A.S Adventure Sport Events)

- **Remboursement du trop-perçu en recette des taxes foncières par la DGIFP.** Une DM est nécessaire pour le revirement de cette somme qui devient une dépense.

Le conseil après délibération donne son accord pour le versement de la somme due de 9 973,00 €

- **Vote d'une DM correspondant aux deux dépenses précédentes :**

Le conseil après délibération donne son accord pour voter la DM suivante :

Section de fonctionnement dépenses :

- Chapitre 65 - 6574 : + 300 € (pour répondre à une demande de subvention d'une association)
- Chapitre 022 : - 5 000 €
- Chapitre 12 - 64731 autres charges sociales : - 5 300 €
- Chapitre 014 - 73918 : + 10 000 €

6) Environnement :

a. Chemins de randonnées

✓ **Inscription au PDIPR (plan Départemental des itinéraires et des promenades de randonnées) des circuits concernant le territoire de la commune :**

“Nous avons délibéré favorablement un accord pour l'entretien des parcours correspondant à la demande et approuver l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

- Chemin rural n°10 de la Cavée Marceau
- Chemin rural n° 2 des Marettes
- Chemin rural n°5 de Pacy à la Roche.

Notre délibération vient d'être déboutée car elle fait mention globalement des 3 chemins de randonnées. “

Il nous aurait fallu faire une délibération par chemin rural.

Le conseil prend note de cette remarque (qui est complètement absurde et, ne mérite pas de refaire des délibérations particulières par chemin...)

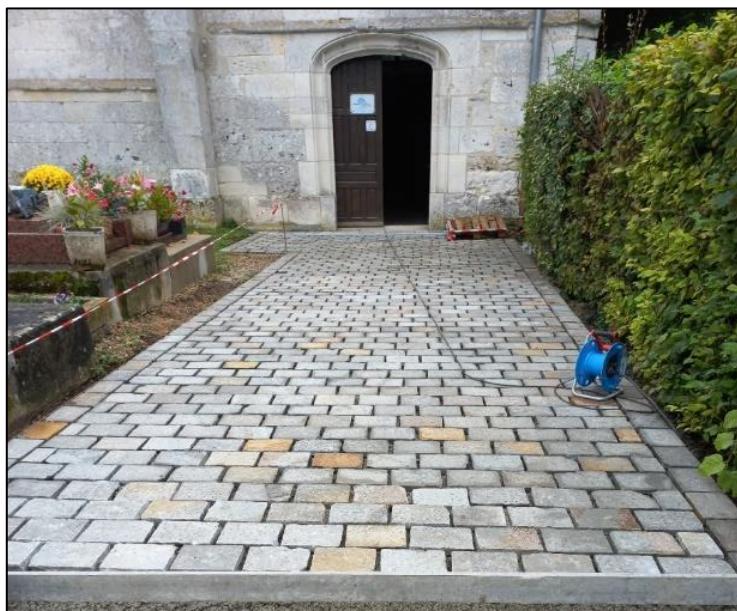
Avis du conseil : accord pour refaire les 3 délibérations correspondant à chaque chemin (n°10, n°2 et n°5)

7) Travaux :

- **Cimetière :**

Les travaux du cimetière avancent correctement.

Les membres du conseil présents trouvent le résultat du pavage très satisfaisant.



- **Boucle C** : les tableaux financiers, validés par la perception des Andelys, des dépenses de subventions (DETR et SNA) nous sont enfin arrivés par la poste après avoir été passés par la DGIFP d'EVREUX ! les deux dossiers ont pu être envoyés à la préfecture (par l'intermédiaire de la plateforme régissant les dossiers DETR) et à la SNA pour ce qui est des fonds de concours.
- **Autres travaux** : le chemin de la cavée marceau n'est plus accessible par les équipes médicales venant soigner à domicile Mme AUSSANT habitant la chaumière. La remise en état sommaire de la chaussée et de l'assainissement des eaux de pluie, couterait de 3 050,00 €. Il s'en suit :
 - La demande du conseil pour la participation de la famille aux travaux : le maire va envoyer un courrier.
 - de décider sous sa responsabilité d'engager le travail minimum afin d'assurer l'accès.
- **Préparation investissements 2022** : lors du dernier conseil, le maire précise qu'il a demandé aux conseillers de réfléchir aux projets de travaux qu'ils souhaiteraient voir entreprendre l'an prochain. Il est en attente des propositions !

L'évaluation au plus juste du coût de chaque projet est nécessaire et il faut voir quel est notre potentiel financier budgétaire possible pour les réaliser.

Le conseil décide de reporter le débat à une réunion spécifique.
- **Travaux enfouissement des réseaux** route de Vaux (alimentation EDF, France Télécom et éclairage public) les travaux sont près d'être terminés. Les éclairages LEDS sont alimentés. Les poteaux en béton vont être retirés cette semaine. La mauvaise nouvelle est que la facture finale va être augmentée de 3 000 € environ ! . le maire attend la justification pour la mettre au vote du conseil

8) Urbanisme :

- Dossiers traités en urbanisme par Jacky.

➔ DPU (sans le vote de Jean Michel de Monicault et le pouvoir de Cyril Garreau pour Pierre de Monicault , impliqués dans la vente).

AVIS POUR DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION PRÉSENTE le 04 octobre 2021										
Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation	Projet de la commune
30/09/2021	Actenseine La Roche Guyon	Consorts de Monicault 10 route de Ménilles - 27120 Croisy sur Eure	Mr et Mme Catoir Olivier Pierre	route de St Aquin 27120 Croisy sur Eure, lieu- dit le Hale	B 50	8 105 m ²	Terrain en zone Ua2	81 000 €	vote du conseil pour ne pas aliéner cette vente: x votants, x voix pour ne pas aliéner cette vente	aucun

Le maire étant impliqué dans ces décisions quitte la salle et le pouvoir accordé par Pierre de Monicault à Cyril Garreau est annulé pour la même cause. Le 1er adjoint, Jacky Sabourin met au vote la décision. Le conseil décide à l'unanimité (8 voix) de ne pas aliéner la vente de ce terrain.

CR activités urbanisme Période du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 septembre 2021									
Dossier N°	concerne	Propriétaire Acheteur/vendeur	adresse	lieu	N° cadastral	surface terrain	zone PLU	zonage PPRI	obs.
PC	AUCUN						--		
CU F0009 24/07/2021	vente terrain	Baudet/XXX	20, rte de Vaux	Le village	ZA41	740 m ²	U	jaune	fait
CU F0010 24/07/2021	vente terrain	Baudet/XXX	3, chemin des vieilles pâtures	Le village	AB 118	3493 m ²	U	jaune & bleue	fait
CU F0011 01/09/2021	vente terrain	de Monicault neveux/XXX	4bis, route de Ménilles, lot 1	Le village	AB 251, 254, 259 & 272	1256 m ²	U	jaune	fait
CU F0012 24/07/2021	vente terrain	de Monicault neveux/XXX	4bis, route de Ménilles, lot 2	Le village	AB 252, 255, 260 & 273	1881 m ²	U	jaune	fait
DP 0004/20 27/07/2020	Ouverture 1 fenêtre de toit	Guéneau Alexandre	26, rte de Ménilles	Le village	AB47	300 m ²	U	bleue	<u>Attente DAACT</u>
DP 0005/20 04/08/2020	Isolation, remplacement fenêtres et chassis de toit	Legut Sylvie	4, rte de Martainville	Le Haut Croisy	ZD239	1 265 m ²	U	blanche	<u>Attente DAACT</u>
DP 0007/20 05/10/2020	Mur cloture	Boucher Christine	27, rte de Ménilles	Le village	ZD239	846 m ²	U	bleue	<u>Attente DAACT</u>
DP 0001/21 30/03/2021	Ouverture baie vitrée & pose d'une pergola	Vimard Marianne	7, rond-point du Messie	Le village	AB111	532 m ²	U	blanche	accord non opposition, <u>attente DAACT</u>
DP 0003/21 14/05/2021	Abri de jardin	Poulet Juliette	13, route de Ménilles	Le village	AB34	2 000 m ²	N	verte	accord non opposition, <u>attente DAACT</u>
DP 0004/21 14/09/2021	Abri de jardin	Chatelain Aurélie	22, route de Ménilles	Le village	AB241	2647 m ²	U	bleue & verte	<u>Attente accord de non opposition</u>

➔ Zone UA équarrissage SARIA vallée coqueline : Suite à la relance faite à cette société vis-à-vis du dépôt de permis de démolir, le directoire de la société a décidé pour l'instant, d'abandonner le projet de démolition et de ne pas mettre en vente l'usine et les terrains associés.

Remarque du conseil : cette ancienne usine d'équarrissage est en friche depuis plus de 5 ans et mériterait sa destruction. Compte tenu, que le directoire de la société ne souhaite plus la détruire et/ou la vendre, le maire est chargé de voir les procédures avec la préfecture pour sécuriser cette zone.

- ➔ Terrain B50 mitoyen avec Boursin : discussion compliquée avec le futur propriétaire. Pour rappel, le futur propriétaire veut l'utiliser pour faire une zone de stockage de produits de feux d'artifices.
- ➔ Modification du PLU : aucune nouvelle de la DETR. Une lettre de relance est à rédiger.

Vente du terrain ZD 195 (cote de la cavée Marceau) (forêt et taillis d'environ 1ha 40 a) par M Lemoine. Estimation à faire avant toutes décisions par les domaines. Avis du conseil : le conseil donne un avis favorable à poursuivre le dossier en établissant le prix du terrain par les domaines .

9) Compte rendu des commissions de la SNA et des réunions de syndicats :

- a. **SIEGE : approbation par le conseil des sommes dues par GRT gaz :** Le maire présente au conseil municipal le calcul des sommes dues par GRT Gaz au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz pour l'année 2021.

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007

Longueur L de canalisation de transport : 28.10 mètres

Taux de la redevance retenu (par rapport au plafond de 0,035 mètre prévu au décret visé ci-dessus) : 0,035 €

Redevance : PR = ((0.035€ x 28.10 m) + 100) * 1,27

Comme le résultat de son calcul, en rappelant que le montant arrêté tient compte,

D'une part du taux d'évolution de l'indice d'ingénierie, par rapport à la valeur de référence prévue par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 27 % pour 2021,

- D'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Arrêté le présent état des sommes dues à la somme de 128 €.

Le conseil après délibération accepte l'état des sommes.

b. SIEGE : approbation des sommes dues au titre de l'occupation du domaine public par EDF

Aucune délibération n'est nécessaire ; **la somme de 215 €** nous sera versée en direct par la perception.

c. SNA : Conseil communautaire du 23 septembre 2021 ; le maire donne lecture des points importants de décision ayant eu lieu pour vote :

✓ **Développement économique** – convention d'attribution d'une subvention de la mission locale de Vernon Seine Vexin : attribution de la somme de 83 845 € pour 3 ans. Les objectifs de cette association sont :

1. L'emploi, la formation, la vie quotidienne, la santé des jeunes (au nombre de 400 environ)
2. Leur encadrement et leur accompagnement dans leur entrée dans la vie active
3. Leur immersion dans les entreprises.

La question posée est pourquoi cette mission locale se limite-t-elle uniquement à Vernon – les Andelys et le Vexin ?

Le secteur de Pacy souhaite pouvoir aussi bénéficier de ces aides.

Réponse : Pacy dépend d'EVREUX ; il est pris note de faire aussi intervenir EVREUX pour présenter leur bilan et demander qu'il y soit établi une coordination des actions sur toute la SNA.

- ✓ **Budget modificatif du budget principal**
- ✓ **Budget modificatif du budget annexe de l'eau en régie**
- ✓ **Budget modificatif du budget annexe du SPANC**
- ✓ **Budget modificatif du budget annexe du transport urbain**
- ✓ **Budget modificatif du budget annexe de l'instruction des sols**

✓ **Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Du fait du renouvellement des conseils municipaux de 2020, il est nécessaire de fixer une nouvelle commission de la CLECT. Les deux points qui seront introduits sont la GEPU (voir § ci-dessous) et la THOMATECH de Gasny.

Chaque commune membre doit désigner son ou ses représentant(s) au sein de la CLECT. Pour Croisy (et l'ensemble des communes de moins de 1000 habitants) le nombre de représentant est de 1 personne. La CLECT se réunira en décembre.

Election du représentant : le conseil décide à l'unanimité de nommer comme conseiller communautaire de Croisy, Jean Michel de Monicault maire de la commune.

✓ **Rapport commissions consultatives des services publics locaux** : les rapports présentés sont disponibles en mairie ce sont :

- Transport et mobilité
- Service public des piscines
- Eau potable
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif (SPANC)

- ✓ **Collecte et ramassages de ordures ménagères :**
L'équilibre budgétaire du fonctionnement et de l'exploitation du SETOM ne permet pas un bilan comptable des recettes et dépenses. Cette évidence nous avait été présentée lors des derniers parlements des maires et conseils communautaires. Les décisions prises les années auparavant par le SETOM et son conseil directoire a mis en péril la gestion de ce syndicat. Il nous est donc nécessaire de redresser cette situation, et en conséquence de relever le paiement des taxes d'enlèvement des OM. Cette augmentation voté lors de la dernière réunion du conseil communautaire est de 37% que vous verrez apparaître sur votre taxe de foncier bâti dans la colonne ordures ménagères. Les sommes sont malheureusement tributaires de la valeur locative foncière de votre propriété. Le rapport complet sur le prix et la qualité du service déchets est consultable en mairie ou sur le site de la SNA.

- ✓ **Contrat Territorial EAU et CLIMAT (CTEC)**
Ce contrat correspond au 11^{ème} programme de l'agence de l'eau Seine Normandie. Il définit les actions nécessaires et prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de protection de la ressource en eau et assainissement par temps de pluie sur l'ensemble du territoire de l'Agglo. Il permettra aussi d'y inclure le volet « eau » du contrat écologique CET signé le 7 février 2020.

Ce contrat doit mener les études d'aide à la décision et la réalisation des travaux pour favoriser la gestion à la source des eaux pluviales afin de réduire les déversements d'eaux et de polluants au milieu naturel, de réduire les débordements des réseaux d'assainissement en période de fortes pluies ainsi que de réduire l'imperméabilisation des surfaces urbanisées. Ce contrat s'inscrit aussi dans la continuité du projet de développement durable.

Il définit et introduit également la gestion de compétence de GEMAPI dont fait partie le syndicat intercommunal de la Rivière d'Eure 2^{ème} section (SIRE2)

Vous trouverez en pièce jointe le lien pour lecture de ce contrat, la définition et le périmètre des actions qui en font parties (58 pages)

Remarque : Le maire enverra aux conseillers le lien informatique pour analyser l'ensemble du texte. Il leur recommande de lire attentivement ce document. Les documents papiers sont à la disposition des habitants pour lecture à la mairie.

- ✓ **GEMAPI** : il nous est présenté les enjeux de la GEMAPI dont la compétence revient par le vote de la loi « NOTRE » aux collectivités d'agglomération.

Comme la majorité des intercommunalités, il est proposé d'instaurer la taxe GEMAPI. La loi prévoit un maximum de 40 € par habitant au regard des dépenses déjà engagées depuis 2018. Le produit attendu pour permettre de mettre en œuvre cette compétence sur le territoire de la SNA est de 1 105 000 € (hors frais de gestion de l'administration fiscale).

La répartition entre les différents contributeurs serait la suivante :

Taux additionnels TH GEMAPI	Taux additionnels TFPB GEMAPI	Taux additionnels TFPNB GEMAPI	Taux additionnels CFE GEMAPI	
0,79 %	1,14 %	2,02 %	0,87 %	
Impact GEMAPI Produit attendu 1 300 000 €				
Impact taux additionnels TH GEMAPI	Impact Taux additionnels TFPB GEMAPI	Impact Taux additionnels TFPNB GEMAPI	Impact taux additionnels CFE GEMAPI	Total
Redevables dont locaux = VLM	23 €	17 €	3 €	71 €
Redevables dont locaux -50 % VLM	12 €	8 €	1 €	36 €
Redevables dont locaux + 30 % VLM	30 €	22 €	3 €	92 €

- ✓ **GEPU** : (*gestion des Eaux de Pluie Urbaine*) cette compétence revient, par suite d'une nouvelle loi nationale, au EPCI ! Afin de pouvoir financer cette compétence, il va être

voter une compensation financière aux communes de l'Agglo qui sera établie en fonction du nombre de Km de canalisation pluviale et du nombre de boitout... !

Pour Croisy cette participation se monterait à 2 250 €. Elle devra être confirmée lors de la réunion de la CLECT en décembre, si la commission l'approuve.

d. Assemblée générale de l'association des maires de l'EURE le 1er octobre 2021. Les points suivants ont été traités :

- ✓ Bilan moral et financier de l'année écoulée
- ✓ Présentation des sujets programmés en 2022
- ✓ Présentation de l'organisation, de la préfecture, du conseil départemental, de direction générale des finances du département, de la direction départementale des territoires et de la mer et des services
- ✓ Présentation des directeurs et responsables des services de la préfecture et du département.
- ✓ Présentation des directeurs et responsables des services annexes et des associations rattachées.
- ✓ Puis présentations de la feuille de route et des travaux qui vont être engagés par le département :
 - Création d'une agence de ruralité destinée à fournir aux communes rurales des aides à l'ingénierie des projets sur mesure et de les informer sur les dispositifs financiers locaux et nationaux existants et facilitera l'accès aux financement.
 - Renforcement dans le cadre de la solidarité, l'éducation, aménagement du territoire, la culture, les sports, les mobilités, la sécurité et l'environnement.
 - Des services supplémentaires spécifiques (solidarité, accompagnement des territoires, les collèges et la culture, enfin le sport)
- ✓ Un questionnaire préliminaire est envoyé à chaque commune afin de déterminer leurs besoins et faire l'inventaire pour chacune d'elle des projets prévus dans les 6 années à venir.

10) Informations diverses :

- Le 24 septembre, inhumation de Patrick Maleterre dans le cimetière de Croisy. Il habitait au 20 route de Ménilles. Suite à son décès, une de ses amies souhaiterait pouvoir bénéficier de la concession mitoyenne. Le maire précise l'impossibilité d'une telle démarche compte tenu du règlement du cimetière :



Article 2 : Destination

La sépulture du cimetière communale est due :

- ✓ *Aux personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile ;*
- ✓ *Aux personnes domiciliées sur le territoire de Li commune quel que soit le lieu où elles sont décédées ;*
- ✓ *Aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille située dans le cimetière communal visé à l'article 1er, quels que soient leur domicile et le lieu de leur décès.*

Article 36 : Droits et obligations des concessionnaires

- ✓ *Le contrat de concession ne constitue pas un acte de vente et n'emporte pas droit de propriété, mais seulement de jouissance et d'usage avec affectation spéciale et nominative.*

Il en résulte que :

- ✓ *Il ne peut y avoir qu'un seul acquéreur par concession ;*
- ✓ *Une concession ne peut être transmise que par voie de succession ou de donation entre parents ou alliés, à l'exclusion de toute cession à des tiers par vente ou toute autre espèce de transaction. En pareil cas, l'opération serait nulle et sans effet.*
- ✓ *Une concession ne peut être rétrocédée à la commune que dans les conditions prévues au présent arrêté.*

- ✓ Une concession ne peut être destinée à d'autres fins que l'inhumation. Peuvent être inhumés dans une concession, le concessionnaire, ses descendants ou descendants, ses alliés,
- ✓ Le concessionnaire aura cependant, le cas échéant, la faculté de faire inhumer dans sa concession certaines personnes n'ayant pas la qualité de parents ou d'alliés mais auxquelles l'attachent des liens exceptionnels d'affection et de reconnaissance.
- ✓ Le concessionnaire ne peut effectuer des travaux de fouille, de construction ou d'ornementation que dans les limites du présent règlement. (Surtout dans le cas d'une sépulture pleine terre)

Le maire demande l'avis du conseil.

Délibération du conseil : compte tenu du règlement du cimetière, le conseil donne un accord négatif sur le principe de pouvoir autoriser un tiers à être inhumé dans le cimetière de Croisy- ; un courrier du maire sera fait au demandeur.

- **Le 17 septembre** : visite nature de la promenade du fond de vallée par les élèves du collège de Breteuil (organisation du CAUE) Animateur nature : Alexandre HUREL responsable de l'association de « Naturellement Reuilly » qui était chargé des commentaires portant sur l'intérêt écologique de la zone humide
- **Le dimanche 19 septembre** : Rallye du patrimoine de la vallée de l'Eure organisé par l'Office du Tourisme. Départ Croisy - retour Croisy : 46 participants, belle journée, bonne ambiance très beau parcours qui a enthousiasmé les participants.
- **Le samedi 25 septembre** a eu lieu « PopopArt au jardin » organisé par Thibault Thomin et son équipe d'animateurs.

Super journée très bien organisée : concert dans l'église, visite patrimoniale du village (château et église), parcours conté dans les jardins derrière l'église et chez Mr Rolland Thomin, dégustation de raisin et de jus de raisin au gouter. Bravo à toute l'équipe ; à renouveler

- **Récupération du corbillard** appartenant à Hardencourt, Vaux et Croisy :

La commune d'HARDENCOURT a donné son accord pour vendre le corbillard pour la somme de 900 € appartenant pour 1/3 à Hardencourt, 1/3 pour Vaux et 1/3 pour Croisy... **Attente maintenant de la décision de Vaux.**

Dès que l'accord sera officiellement donné, il nous faut décider quelle sera la place de ce patrimoine dans le village. La première idée est de le placer dans le cimetière à la place de la charrette actuelle. Un préau en petite tuile avec charpente à l'ancienne pourra être construit ; deux solutions :

- ✓ Le faire réaliser par Cédric (il m'a assuré qu'il était parfaitement apte à le réaliser...) il faudra acheter les matériaux. Faire un devis (on peut demander une subvention si le montant est supérieur à 6 000 € avec une souscription Fondation du patrimoine et possibilité d'un don par BOURSIN ... !
- ✓ Le faire réaliser par un artisan et demander les subventions en conséquence (DETR, mon village mon amour, souscription à la fondation du patrimoine avec possibilité d'un don par BOURSIN.

Les deux solutions sont à comparer mais en premier lieu il faut en estimer le coût final.

- **Lettre aux habitants** : commencer à la préparer.
- **Site internet** : ne pas oublier sa mise à jour régulière ; une proposition de partage des tâches avec Nicolas Péan est faite par Cyril. A voir si cette configuration peut convenir.

11) Questions diverses :

- **la fibre** : peut-on connaître les délais d'installation ? ; **réponse** : une réponse nous a été donnée en septembre comme quoi les branchements seront fait avant la fin de l'année
- **Barrières devant la propriété de Mr HERBET** : ils ont été installés par le propriétaire suite à l'autorisation du maire.

12) Prochains rendez-vous :

- **Relais pédestre « Claude GRENTE »** de la vallée de l'Eure le 3 octobre : passage à Croisy à 9h30.
- **Conseil municipal** : le mardi 2 novembre 2021 à 18h 30 (le lundi 1^{er} novembre est la Toussaint et est férié)

- **Réunion de l'association syndicale commît d'office de la rivière d'Eure (ASCO) :** le 12 octobre à Fains à 10h00
- **Atelier territorialisé sur le SCoT de la vallée de l'Eure le 12 octobre à 17h00**
- **Accueil nouveaux habitants :** le vendredi 19 novembre soir, ou le samedi 27 novembre fin de matinée.
- **Repas des anciens :** samedi 4 décembre midi (seule date possible)
- **Repas des conseillers :** il aura lieu le lundi 6 décembre après la réunion du conseil. (buffet campagnard)
- **Cérémonie du 11 novembre :** Jean Michel de Monicault ne pourra pas officier étant en congés. Les adjoints s'organiseront pour l'organisation de cette cérémonie.
- **Salon des maires le mercredi 17 novembre 2021 :** Un ordre de mission sera établi

Salon des maires : le conseil, après délibération donne son accord pour un déplacement au salon des maires des élus et personnel de la commune de Croisy Sur Eure. le budget pour ce déplacement se montrera à 45 € de frais par personne, et le remboursement des frais de déplacement du conducteur ayant utilisé sa voiture.

- **Festivités de Noël :** halloween ; illuminations village ; achat des sapins de Noël....

Halloween : le 28 octobre à 17 h00 ; un flyer sera distribué.

Le secrétaire de séance,

le maire,

Signature électronique
Géraldine CHAPELAIN

Jean Michel de MONICAULT